

Annexe 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1. Dénomination et adresse de l'émetteur assujetti

Eldorado Gold Corporation (« **Eldorado** »)
1188 – 550 Burrard St.
Bentall 5
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5

Rubrique 2. Date du changement important

Le 1^{er} février 2026

Rubrique 3. Communiqué

Le communiqué annonçant le changement important a été diffusé le 2 février 2026 et a par la suite été déposé sur SEDAR+.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Le 1^{er} février 2026, Foran Mining Corporation (« **Foran** ») et Eldorado ont conclu une convention définitive (la « **convention d'arrangement** ») aux termes de laquelle Eldorado a convenu d'acquérir la totalité des actions de Foran (définies ci-après) émises et en circulation au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (le « **plan d'arrangement** ») en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* (l'« **opération** »).

Aux termes de la convention d'arrangement, les actionnaires de Foran recevront 0,1128 (le « **ratio d'échange** ») d'action ordinaire d'Eldorado (chaque action entière, une « **action d'Eldorado** ») et 0,01 \$ en espèces pour chaque action de Foran qu'ils détiennent (la « **contrepartie** »).

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

Le 1^{er} février 2026, Foran et Eldorado ont conclu la convention d'arrangement, aux termes de laquelle Eldorado a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires avec droit de vote de Foran (les « **actions ordinaires avec droit de vote de Foran** ») émises et en circulation, y compris les actions ordinaires avec droit de vote de Foran devant être émises à la conversion des actions ordinaires sans droit de vote de Foran (les « **actions ordinaires sans droit de vote de Foran** ») et, collectivement avec les actions ordinaires avec droit de vote de Foran, les « **actions de Foran** », à l'exception des actions de Foran dont Eldorado ou les membres de son groupe sont déjà propriétaires, au moyen du plan d'arrangement.

Conformément au plan d'arrangement, (i) chaque option d'achat d'actions de Foran permettant d'acquérir des actions ordinaires avec droit de vote de Foran (chacune, une « **option de Foran** ») en cours immédiatement avant l'heure de prise d'effet (au sens du plan d'arrangement) sera échangée contre une option acquise permettant d'acquérir une action d'Eldorado, le nombre d'actions d'Eldorado et le prix d'exercice étant rajustés en fonction du ratio d'échange; (ii) chaque unité d'action incessible entière de Foran (chacune, une « **UAI de Foran** ») et chaque unité d'action différée

entière de Foran (chacune, une « **UAD de Foran** ») en cours immédiatement avant l'heure de prise d'effet sera acquise et échangée contre une action ordinaire avec droit de vote de Foran; (iii) chaque action ordinaire sans droit de vote de Foran (sauf celles à l'égard desquelles les droits à la dissidence (au sens de la convention d'arrangement) ont été valablement exercés sans qu'il y ait eu révocation de cet exercice) sera convertie en une action ordinaire avec droit de vote de Foran; et (iv) chaque action ordinaire avec droit de vote de Foran (sauf celles à l'égard desquelles les droits à la dissidence ont été valablement exercés sans qu'il y ait eu révocation de cet exercice) sera transférée à Eldorado en échange de la contrepartie. Après la réalisation de l'opération, les actionnaires existants d'Eldorado et de Foran devraient être propriétaires d'environ 76 % et 24 %, respectivement, d'Eldorado.

L'opération devra être approuvée par au moins : (i) les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires avec droit de vote de Foran et d'actions ordinaires sans droit de vote de Foran, votant ensemble en tant que catégorie unique; (ii) les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires avec droit de vote de Foran, d'actions ordinaires sans droit de vote de Foran, d'options de Foran, d'UAI de Foran et d'UAD de Foran, votant ensemble en tant que catégorie unique; (iii) le cas échéant, la majorité simple des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires avec droit de vote de Foran, votant en tant que catégorie distincte, à l'exclusion des voix rattachées aux actions de Foran détenues par des personnes qui doivent être exclues conformément au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »); et (iv) le cas échéant, la majorité simple des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote de Foran, votant en tant que catégorie distincte, à l'exclusion des voix rattachées aux actions ordinaires sans droit de vote de Foran détenues par des personnes qui doivent être exclues conformément au Règlement 61-101, dans chaque cas, à une assemblée extraordinaire des porteurs de titres de Foran qui devrait avoir lieu au plus tard le 14 avril 2026.

Les administrateurs et les hauts dirigeants de Foran, qui sont collectivement propriétaires d'environ 4 % des actions ordinaires avec droit de vote de Foran, ont chacun conclu avec Eldorado une convention de vote et de soutien aux termes de laquelle, sous réserve des modalités et conditions qui y sont énoncées, ils ont convenu d'exercer les droits de vote rattachés à leurs titres de Foran en faveur de l'opération.

L'émission des actions d'Eldorado qui font partie de la contrepartie devra être approuvée à la majorité simple des voix exprimées par les porteurs d'actions d'Eldorado à une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Eldorado qui devrait avoir lieu au plus tard le 14 avril 2026. Les administrateurs et les hauts dirigeants d'Eldorado, qui sont collectivement propriétaires d'environ 0,3 % des actions d'Eldorado, ont chacun conclu avec Foran une convention de vote et de soutien aux termes de laquelle, sous réserve des modalités et conditions qui y sont énoncées, ils ont convenu d'exercer les droits de vote rattachés à leurs titres d'Eldorado en faveur de l'opération.

Outre l'approbation des porteurs de titres et des tribunaux, la clôture de l'opération est assujettie à l'approbation de certains organismes de réglementation (dont la Bourse de Toronto (la « **TSX** »), la New York Stock Exchange et le Bureau de la concurrence) et au respect d'autres conditions de clôture usuelles pour une opération de cette nature. La convention d'arrangement prévoit des dispositions usuelles de protection de l'opération, notamment un engagement de non-sollicitation de la part de Foran et le droit d'Eldorado d'égaliser toute proposition supérieure visant

Foran. Chaque partie a droit à une indemnité de rupture dans certains cas usuels. La convention d'arrangement contient le détail de ces modalités et des autres modalités de l'opération.

Sous réserve du respect de toutes les conditions de clôture nécessaires ou de la renonciation à ces conditions par les parties, y compris l'obtention de toutes les approbations requises, les parties prévoient réaliser l'opération au deuxième trimestre de 2026. Après la réalisation de l'opération, les actions de Foran seront radiées de la cote de la TSX et de l'OTCQX, et Foran cessera d'être un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Les conseils d'administration de Foran et d'Eldorado ont approuvé l'opération à l'unanimité. Chaque conseil a également nommé un comité spécial composé d'administrateurs indépendants pour qu'il examine l'opération et formule une recommandation à l'égard de celle-ci, et les deux comités spéciaux ont recommandé à l'unanimité à leur conseil d'administration respectif d'approuver l'opération.

De plus amples renseignements concernant les modalités de l'opération figurent dans la convention d'arrangement, qu'Eldorado et Foran déposeront publiquement sous leur profil respectif sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca en même temps que la présente déclaration. Des renseignements supplémentaires concernant les modalités de la convention d'arrangement, le contexte de l'opération et les motifs à l'appui des recommandations formulées par les conseils d'administration d'Eldorado et de Foran, respectivement, seront fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction conjointe d'Eldorado et de Foran, qui sera également accessible sous le profil d'Eldorado sur SEDAR+ et sur EDGAR et sous le profil de Foran sur SEDAR+.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Aucune information n'a été omise en raison du fait qu'il s'agit d'une information confidentielle.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Le nom et le numéro de téléphone d'affaires du membre de la haute direction d'Eldorado qui est bien renseigné à propos du changement important et de la présente déclaration sont indiqués ci-après :

Frank Herbert
Vice-président exécutif, avocat général et chef du service de la conformité
604-687-4018

Rubrique 9. Date de la déclaration

Le 11 février 2026

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs et l'information prospective

Certains des énoncés formulés et des renseignements fournis dans la présente déclaration de changement important constituent des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. On reconnaît souvent les énoncés prospectifs et l'information prospective à l'emploi d'expressions telles que « prévoir », « croire », « budget », « continuer », « livrer », « estimations », « s'attendre à », « prévisions », « générer », « orientation », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « prévu » ou « pouvoir » ou à la forme négative ou à des variantes de ces expressions, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel lorsqu'il est question de certaines mesures susceptibles d'être prises ou de certains événements ou résultats susceptibles de se concrétiser.

Les énoncés prospectifs ou l'information prospective contenus dans la présente déclaration de changement important comprennent notamment des énoncés ou de l'information concernant : l'intention d'Eldorado et de Foran de réaliser l'opération et, plus particulièrement, l'intention d'Eldorado d'acquérir la totalité des actions de Foran en circulation; la réalisation et le moment de l'opération; l'approbation de l'opération par les actionnaires d'Eldorado et les porteurs de titres de Foran; le respect et l'échéancier des conditions de clôture de l'opération, y compris l'échéancier, l'obtention et les effets prévus des consentements et des approbations des tribunaux, des organismes de réglementation et d'autres parties; les résultats prévus des conventions de vote et de soutien; le pourcentage de la société issue du regroupement dont devraient être propriétaires les anciens actionnaires de Foran; l'assemblée prévue des actionnaires d'Eldorado et des porteurs de titres de Foran; l'estimation par la direction de la date de clôture; et, de façon générale, la stratégie, les plans, les objectifs et les priorités d'Eldorado.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont par nature fondés sur des hypothèses et comportent des risques, des incertitudes liées au marché et d'autres facteurs, connus et inconnus, en conséquence desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'Eldorado et de la société issue du regroupement pourraient différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs ou cette information prospective.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont par nature fondés sur un certain nombre d'hypothèses que la direction juge raisonnables. Toutefois, ces hypothèses comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui, s'ils se révèlent inexacts, pourraient faire en sorte que les résultats, les activités, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective. Il s'agit notamment, pour Eldorado et Foran, d'hypothèses concernant : la réalisation de l'opération dans le délai prévu; l'approbation de l'opération par les actionnaires d'Eldorado et les porteurs de titres de Foran; et la poursuite des activités commerciales actuelles d'une manière essentiellement identique à la manière dont elles sont exercées au moment de la présente déclaration de changement important. Même si nous estimons que les hypothèses et les attentes représentées dans ces énoncés ou cette information sont raisonnables, rien ne garantit que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts. De nombreuses hypothèses sont difficiles à prévoir et sont indépendantes de notre volonté.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont soumis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants, connus et inconnus, en conséquence desquels les résultats, les activités, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont décrits. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, entre autres : l'obtention de l'approbation des actionnaires d'Eldorado et des porteurs de titres de Foran, ainsi que des consentements et des approbations requis des tribunaux, des organismes de réglementation et d'autres parties à l'égard de la réalisation de l'opération; la possibilité qu'un tiers présente une proposition supérieure à l'opération et la possibilité que la convention d'arrangement soit résiliée par suite d'une proposition supérieure; les acquisitions, y compris les risques liés à l'intégration;

les aliénations; les risques liés aux lois sur les valeurs mobilières et aux règles boursières applicables; et les facteurs de risque dont il est question dans la dernière notice annuelle et le dernier formulaire 40-F d'Eldorado et dans la dernière notice annuelle de Foran. Le lecteur est prié d'examiner attentivement l'exposé détaillé des risques figurant dans la dernière notice annuelle et le dernier formulaire 40-F d'Eldorado déposés sur SEDAR+ et sur EDGAR et dans la dernière notice annuelle de Foran déposée sur SEDAR+ afin de mieux comprendre les risques et les incertitudes qui touchent les entreprises et les activités respectives d'Eldorado et de Foran.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective visent à vous aider à comprendre les points de vue actuels de la direction sur nos perspectives à court et à long terme et pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont prévus. Par conséquent, vous ne devriez pas vous fier sans réserve aux énoncés prospectifs ou à l'information prospective figurant dans les présentes. Sauf exigence contraire de la loi, ni Eldorado ni Foran ne prévoient mettre à jour les énoncés prospectifs et l'information prospective au fur et à mesure que la situation évolue, et vous êtes prié de consulter l'exposé complet des activités d'Eldorado et de Foran qui figure dans leurs rapports respectifs déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, selon le cas.